



CONSEIL MUNICIPAL DU 8 Décembre 2022

Département de la Manche

REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de PIROU

EXTRAITS du REGISTRE

50770

des DELIBERATIONS du

Tél. : 02.33.46.41.18

CONSEIL MUNICIPAL

Fax : 02.33.46.35.20

Date de convocation : 01 décembre 2022
Date d'affichage 14 Décembre 2022

**Effectif légal du conseil municipal : 15 – Nombre de conseiller en exercice : 15 - Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de conseillers votants : 14**

Le jeudi huit décembre de l'an deux mil vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la Présidence de madame Noëlle LEFORESTIER, Maire.

Etaients Présents les conseillers municipaux suivants

Noëlle LEFORESTIER, Laure LEDANOIS, José CAMUS FAFA, Isabelle RAPILLY, Stéphanie SOHIER, Patrick LENORMAND, Rose-Marie LEROTY, Michel GARRAULT, Sylvie CHRISTY, Michel LOY, Jacques LEVEQUE

Représentés / votants :

Roger MAUDUIT représenté par Noëlle LEFORESTIER

Gérard LEMOINE représenté par Michel GARRAULT

Nathalie HEROUET représentée par Stéphanie SOHIER

Absente :

Emilie ALIX

Secrétaire de séance : Stéphanie SOHIER

Compte-rendu du conseil (CM 08) précédent (17 11 2022), adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1- **Lotissement du Pont - Vente de terrains**
- 2- **Camping**
 - Piscine – changement sable et pompe de filtration
 - Site internet
 - Salle
 - Divers
- 3- **Comptabilité**
 - Décisions modificatives
- 4- **Restes à réaliser 2022**
 - Commune
 - Camping
- 5- **Consultation pour les produits d'entretien 2023**

- 6- Consultation pour les produits administratives 2023
- 7- Recensement de la population 2023
 - Coordonnateur communal de recensement de la population
 - Agents recenseurs et rémunération
 - Divers
- 8- Les cales et le canal
- 9- Le Parc
- 10- La médiathèque
- 11- Location tables et bancs – caution
- 12- Coupes de bois – convention et prix
- 13- Bail d'occupation temporaire
- 14- Tracteurs sur l'estran
- 15- Proxi – diagnostic amiante et DPE
- 16- RD 72

Questions diverses et tour de table

Ajout de question à l'ordre du jour :

Madame le Maire sollicite l'accord du conseil afin d'ajouter des questions à l'ordre du jour :

- **2- Camping**
 - o Devis BILLMAT – Aménagement de parcelles
- **3 - Comptabilité**
 - o Opérations comptables de fin d'année – transfert de charge Camping et subvention au C.C.A.S.
- **17 - Acquisition Parcelle boisée AO 8**
- **18 – Marchés du 25 Décembre et 1^{er} janvier**

Le conseil, à l'unanimité, autorise l'ajout de ces questions à l'ordre du présent conseil municipal qui se présente comme suit :

- 1- **Lotissement du Pont - Vente de terrains**
- 2- **Camping**
 - Piscine – changement sable et pompe de filtration
 - Site internet
 - Salle
 - Divers (Devis BILLMAT – Aménagement de Parcelles)
- 3- **Comptabilité**
 - Décisions modificatives
 - Opérations comptables de fin d'année – transfert de charge Camping et subvention au CCAS
- 4- **Restes à réaliser 2022**
 - Commune
 - Camping
- 5- **Consultation pour les produits d'entretien 2023**
- 6- **Consultation pour les produits administratives 2023**
- 7- **Recensement de la population 2023**
 - Coordonnateur communal de recensement de la population
 - Agents recenseurs et rémunération
 - Divers
- 8- **Les cales et le canal**
- 9- **Le Parc**
- 10- **La médiathèque**
- 11- **Location tables et bancs – caution**
- 12- **Coupes de bois – convention et prix**

- 13- Bail d'occupation temporaire
- 14- Tracteurs sur l'estran
- 15- Proxi – diagnostic amiante et DPE
- 16- RD 72
- 17- Acquisition parcelle boisée AO 8
- 18- Marchés du 25 Décembre et du 1^{er} janvier

Questions diverses et tour de table

1- Le Lotissement du Pont – vente de terrains

- Vente de terrain M et Mme MORIZOT Jean Sébastien et Typhaine

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur et Madame MORIZOT Jean Sébastien souhaitent acquérir la parcelle n°12 du Lotissement Le Pont dont la surface est de 639 m², au tarif défini par la délibération du Conseil Municipal, soit 52 578,00 €, sous réserve d'obtention d'un crédit, auxquels s'ajoutent les frais d'agence IAD représentée par M. Aurélien LETORT à hauteur de 4 500,00€ et les frais de notaire à signer chez Maître LECHAUX.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer l'acte de vente chez Maître LECHAUX, et à percevoir la recette correspondante sur le budget lotissement Le Pont.

2- Camping

- Piscine – changement du sable et de la pompe de filtration

Madame Le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire pour la saison 2023 de changer le sable et changer une pompe de filtration à la piscine du camping.

Un devis a été établi par Normandie Espace Piscine – HYDROSUD pour un montant de 3 962.56€ HT soit 4 755.07€ TTC.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise Madame Le Maire à signer le devis de Normandie Espace Piscine – HYDROSUD pour un montant de 3 962.56€ HT soit 4 755.07€ TTC

- **Site internet**

Madame Le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de mettre en place un site internet dédié au camping afin de pouvoir reclasser le camping par ATOUT France.

Deux devis ont été établis par SEQUOIASOFT

- Pack Site internet Basic pour un montant de 139 € HT par mois soit 166.80€ TTC
- Pack site internet Premium pour un montant de 189 € HT par mois soit 226.80€ TTC

La société EDENWEB a également été contactée mais n'a pas donné de réponse à ce jour.

Madame le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise SEQUOIASOFT pour le pack internet basic pour un montant de 139€ HT par mois soit 166.80€ TTC.

Une somme de 360€ HT soit 432€ TTC sera prévue au budget pour financer la création d'une version du site en anglais.

Le conseil, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'entreprise SEQUOIASOFT et autorise madame le Maire à signer le devis présenté et à régler la dépense afférente de 166.80 € TTC par mois ainsi que les 432€ TTC pour la création du site en anglais.

- **Salle**

Madame Le Maire informe que, suite à l'absence de la secrétaire, les notifications n'ont pas encore été transmises. Le nécessaire sera fait auprès des entreprises lors des prochains jours.

- **Divers**

o **Devis BILLMAT – Aménagement de Parcelles**

Madame Le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de procéder à quelques travaux afin d'aménager certaines parcelles de mobil home au camping.

Un devis a été établi par l'entreprise BILLMAT pour l'acquisition d'un poste de relevage pour 6 parcelles pour un montant de 5 250€ HT soit 6 300€ TTC

Cette même société a également fait parvenir un second devis pour un montant de 1873.58€ HT soit 2 248.29€ TTC pour l'achat de fournitures permettant de viabiliser 6 parcelles de mobil home.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise Madame Le Maire à signer les devis de l'entreprise BILLMAT pour 6 300€ TTC et 2 248.29€ TTC.

3- Comptabilité

Décision modificative budgétaire n°3 – Budget camping

Madame le Maire rappelle que lors d'un précédent conseil, il a été approuvé par l'assemblée une location annuelle du camping pour la somme de 180 000€.

Afin de pouvoir procéder au règlement du loyer au budget communal, Mme Le Maire informe de la nécessité d'établir une décision modificative budgétaire sur le budget camping 2022.

Madame Le Maire propose le virement de crédits suivant :

Compte à créditer	Comptes à créditer
706 : +110 000 €	6951 : + 110 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame Le Maire à procéder à la DM n°3 telle que présentée ci-dessus.

Décision modificative budgétaire n°4 – Budget camping

Madame le Maire informe le conseil que les dépenses énergétiques pour le camping ont augmenté suite à l'inflation et à la fréquentation estivale du camping.

Afin d'anticiper un éventuel blocage de crédits et de pouvoir procéder au règlement des dernières factures pour l'année en cours, Mme Le Maire informe de la nécessité d'établir une décision modificative budgétaire pour ce budget.

Madame Le Maire propose le virement de crédits suivant :

Compte à débiter	Comptes à créditer
6218 : -35000 €	6061 : + 35000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame Le Maire à procéder à la DM n°4 telle que présentée ci-dessus.

Opérations comptables de fin d'année :

- transfert de charge Camping
- subvention au C.C.A.S.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les décisions prises lors du vote des différents budgets primitifs de la collectivité le 7 avril dernier.

Lors de cette réunion, il avait été convenu d'inscrire au BP 2022 du camping municipal Le Clos Marin en dépenses :

- Le remboursement des frais de personnel à hauteur de 90 000 € (Compte 6215) et 25 000 € (Compte 6451) et 200 € de visites médicales (compte 6475)
- Il avait également été prévu en dépense du budget communal le versement au C.C.A.S. d'une subvention de 3 314 € (compte 657362).

Madame le Maire indique que pour cette année, les dépenses des agents mis à disposition du camping par la commune se définissent comme suit :

- Traitement des salaires : 65 406.93€ (compte 6215)
- Diverses charges : 26 486.15€ (compte 6451)
- Médecine du travail : 75€ (compte 6475)

Afin de permettre la réalisation comptable de ces opérations, il convient de délibérer à nouveau pour fournir un justificatif au Trésor Public de ces différentes dépenses.

Le conseil, à l'unanimité, valide les dépenses réelles de personnel pour le camping et autorise Madame le Maire à procéder aux opérations comptables afférentes à celles-ci.

Le conseil, à l'unanimité, vote la subvention de 3314€ pour le CCAS et autorise Madame le Maire à procéder aux opérations comptables afférentes à celles-ci.

4- Restes à réaliser 2022

- Commune

Madame le Maire présente les restes à réaliser 2022 aux membres du Conseil Municipal. Ils seront ajustés puis transmis au centre des finances publiques au mois de janvier 2023.

DESIGNATION	PRESTATAIRE	MONTANT	COMPTE
Assistance technique – déplacement route départementale (RD72)	Conseil Départemental - Agence technique départementale des Marais	5 280.00 €	2315/23 11
Extension cantine	MCP BATIMENT	2 145.76 €	2313/23 40
Extension cantine	BATAILLE SEBASTIEN	7 383.89 €	2313/23 40
Extension cantine	LECARDONNEL JULIEN	2 265.76 €	2313/23 40
Extension cantine	ANGOT YOHANN	11 973.32 €	2313/23 40
Store Claude Massu	ANGOT YOHANN	1 333.80 €	2313/23 50
Salle Guillon	SARL ORQUIN	15 446.38 €	2313/23 57
Salle Guillon	ETS LAMOUR	16 484.40 €	2313/23 57
Salle Guillon	BELLE STEPHANE	5 868 €	2313/23 57
Salle Guillon	ICEBA INGENIERIE	3 000.00 €	2313/23 57
Salle Guillon	IPE INGENIERIE	3 000.00 €	2313/23 57
Salle Guillon	TP GENET	21 222.86	2313/23 57
Aménagement du Parc - Raccordement électrique BI104	SDEM50	1 146.00 €	2315/23 56

Aménagement du Parc	NOVASCAPE	9 054.00 €	2313/23 56
Aménagement du Parc	AGILE ARCHITECTURE	2 808.00 €	2313/23 56
Aménagement du Parc	VALLOIS	10 733.96 €	2313/23 56
Aménagement du Parc	VIAMAP	5 940.00 €	2313/23 56
Aménagement du Parc	PETER STALLEGER	1 140.00 €	2313/23 56
Aménagement du Parc	VALBOIS	6 204.40 €	2313/23 56
Effacement réseau Bourg vallée	SDEM MANCHE	32 700 €	204132/23
Achat voirie BO714	Me LEONARD	1 €	2112/21
Vidéo protection tranche n°2	ONET SECURITE / TELEM	23 310.68 €	2313/23 61
Rue le bas de la rue	MASTELLOTTO TP	9 099.84 €	2315/23 64
EFFACEMENT RESEAU LA CARBONELLERIE	SDEM	9 169.52 €	2315/23
Fourniture et pose menuiserie PVO local Technique	ANGOT YOHANN	4 177.84 €	2313/23
Remplacement Mât C40	SARLEC	6 462 €	2315/23 58
Diagnostic structure Médiathèque	ECB INGENIERIE	1 440 €	2313/23 66
Réhabilitation ruine	ATELIER PAISANT (LOT 2)	39 940.09 €	2313/23
Réhabilitation ruine	ATELIER PAISANT (LOT 3)	13 194.08 €	2313/23
Réhabilitation ruine	SARL JOUBIN (LOT 5)	3 338.46 €	2313/23
Réhabilitation ruine	SARL JOUBIN	2 893.99 €	2313/23
Réhabilitation ruine	MACONNERIE LAVARDE (LOT 1)	46 460.74 €	2313/23

TOTAL DEPENSES = 324 618.73 €

DESIGNATION	PRESTATAIRE	MONTANT	COMPTE
Subvention contrat de territoire	CONSEIL DEPARTEMENTAL	100 000,00€	1323/13
Contrat de territoire	CONSEIL REGIONAL	100 000,00 €	1323/13
DETR rue de la Plage	ETAT	59 638,00 €	1341/13
Dotation de soutien investissement local	ETAT	105 000,00 €	1321/13
Vente BO311 Rue d'Annville	LECHAUX LOIC	12 000,00 €	024
Subvention cantine Dotation solidarité rural	ETAT	3 000,00€	1321/13
Ma commune en transition subvention	PARC DES MARAIS	10 000,00 €	1321/13
Subvention - plan de relance numérique Ecole	ETAT	15 000,00 €	1321/13
Subvention cantine à 1€	ETAT	10 110 €	1321/13

TOTAL RECETTES = 414 748 €

Le conseil, à l'unanimité, approuve ces restes à réaliser.

– Camping

Madame le Maire présente les restes à réaliser 2022 aux membres du Conseil Municipal. Ils seront ajustés puis transmis au centre des finances publiques au mois de janvier 2023.

DESIGNATION	PRESTATAIRE	MONTANT TTC	COMPTE
Poteaux et panneaux clôture	AGRIAL	12 523.45 €	2181/21
Achat 2 Mobil homes	Camping de Saint Germain	74 528.40 €	2181/21 27
Changement sable et pompe filtration	HYDROSUD	4 755.07	2181/21
Salle d'activité	Alex Letenneur	25 171.48 €	2031/20
Salle d'activité	AECO	1 047.65 €	2031/20
Salle d'activité	ATH	7165.93 €	2031/20
Salle d'activité	CHARTRON	5 106.86 €	2031/20

TOTAL INVESTISSEMENT = 130 298.84 €

Le conseil, à l'unanimité, approuve ces restes à réaliser.

5- Consultation pour les produits d'entretien 2023

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année, il est procédé à une consultation pour les produits d'entretien. Cette consultation sera effectuée pour le prochain conseil municipal.

6- Consultation pour les produits administratives 2023

Madame le Maire rappelle au conseil que chaque année, il est procédé à une consultation pour les fournitures administratives. Cette consultation sera effectuée pour le prochain conseil municipal.

7- Recensement de la population 2023

- Coordonnateur communal de recensement de la population

Madame le Maire informe le conseil que le prochain recensement de population est prévu du 19 janvier au 18 février 2023 sur la commune de Pirou. L'INSEE sollicite la commune afin qu'elle désigne un coordonnateur communal pour procéder aux opérations de recensement ainsi qu'un coordonnateur adjoint.

Madame le Maire propose monsieur José CAMUS Fafa en tant que coordonnateur et madame Malory BRIONNE en tant que coordonnateur adjoint sachant qu'ils ont déjà rempli ces fonctions lors du recensement de 2017.

Mr CAMUS Fafa ne prend part au vote.

Le conseil, à l'unanimité, désigne monsieur José CAMUS Fafa en tant que coordonnateur communal pour les opérations de recensement 2023 ainsi que madame Malory BRIONNE en tant que coordonnateur adjoint. Monsieur José CAMUS Fafa sera nommé par arrêté municipal.

- Agents recenseurs et rémunération

Monsieur José CAMUS Fafa présente au conseil les dispositions mises en place pour la campagne de recensement 2023 qui se déroulera du 19 janvier au 18 février 2023.

Il rappelle que la commune est divisée en sept districts répartis en secteurs géographiques et en nombre d'habitations à recenser, la moyenne par agent est de 220 à 250 foyers. Sept agents recenseurs vont être nommés par arrêté municipal :

- Mme Elisabeth LESIGNE
- Mme Peggy DELAVALLE
- M. Laurent MONTAGNE
- Mme Valérie MONTAGNE
- Mme Patricia DUBOURG
- M. Jean Louis LACOLLEY
- Mme Pierrette OURSELIN-CLAUSS

Mme Le Maire informe que la commune se réserve le droit de nommer une personne supplémentaire (Me Morgane PLATELL) en cas de désistement.

La dotation de l'INSEE est de 3918€ pour la totalité des agents.

La commune a la possibilité de verser une indemnité complémentaire au titre des frais kilométriques. Un forfait de 1500€ brut sera donc versé à chaque agent recenseur. Ce forfait comprend le montant de la dotation de l'INSEE augmenté de la participation communale

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les propositions exposées ci-dessus, autorise madame le Maire à signer les arrêtés de nomination des sept agents recenseurs et à procéder à leur rémunération dans les conditions définies ci-dessus.

- Divers

8- Les cales et le canal

Madame Le Maire informe que la réunion avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer a eu lieu.

La commune est actuellement en recherche d'entreprises spécialisées avant de passer l'appel d'offres.

Les travaux à effectuer sur l'ensemble des cales et du canal seront soumis à un calendrier. Seuls, la SNSM et les véhicules de sécurité, auront accès à la cale Nord pendant la durée des travaux.

Suite à l'étude d'Artelia, la priorité sera donnée à la rénovation de la cale Nord et du Canal, au regard de leur état plus dégradé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame Le Maire à lancer l'appel d'offres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la commission d'appel d'offres à choisir les entreprises.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires, à prévoir les crédits nécessaires au budget de la commune et à solliciter des subventions.

9- Le Parc

Madame Le Maire informe qu'après plusieurs visioconférences et visites sur le terrain avec des artisans locaux, la commune a finalisé le choix des entreprises pour la réhabilitation de la ruine.

En ce qui concerne le projet pour les jeux, deux visioconférences ont eu lieu. Madame Le Maire informe que plusieurs modifications ont été apportées et que la commune est en attente de validation des plans.

10- La médiathèque

Madame Le Maire informe que le bureau d'architecture retenu pour ce chantier procède actuellement aux différentes études avant le commencement des travaux.

11- Location tables et bancs - cautions

Madame Le Maire informe le conseil que des tables et bancs ont été abîmés et qu'une caution devra être demandée à chaque location à l'avenir.

Madame Le Maire demande au conseil municipal d'instaurer une caution de 200 € afin d'éviter toute casse. Elle sera restituée après chaque location.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à instaurer la caution de 200€ pour la location de tables et bancs.

12- Coupes de bois – convention et prix

Madame Le Maire informe le conseil municipal qu'une vente de coupes de bois va être organisée. Les coupes de bois sont réservées pour l'usage personnel des pirouais.

Des lots pourront être déterminés et proposés à la vente.

Une convention sera établie avec les points cités

Madame le Maire demande au conseil de vendre le stère de bois à 20€.

Ces sommes seront inscrites sur la ligne budgétaire 7022 (budget communal) en comptabilité.

Cette délibération annule et remplace les précédentes.

Le conseil autorise madame Le Maire à vendre des coupes de bois et d'inscrire à la ligne budgétaire 7022 (budget communal) les sommes perçues, d'établir et signer la convention.



CONVENTION COUPE DE BOIS SUR LA COMMUNE DE PIROU

Article 1 – RAPPEL : La convention est souscrite à usage personnel et pour les habitants de PIROU.

Article 2 - Coordonnées

Nom

Prénom

Adresse

N° de téléphone

Article 3 - Adresse du lieu de la coupe de bois

Nom du chemin :

Préciser la haie et l'identifier sur le plan

Article 4 - Nombre de stères

Nombres de stère :

Le prix est de 20€ le stère.

Article 5 - La convention sera signée avant le début du chantier

Article 6 - Les dates devront être respectées pour la coupe de bois.

Coupe de bois autorisée (selon le règlement de la préfecture) du au

Articles 7 - Il est interdit de brûler les branchages sur place.

Les branchages non utilisés seront déposés sur un terrain communal.

(Mention lu et approuvé)

Le

Nom

Signature

Fait à Pirou,

Le

Le Maire,

Noëlle LEFORESTIER

13- Bail d'occupation temporaire

Madame Le Maire informe le conseil municipal que Mr Antonin Marie demande de l'installation temporairement du WEST BAR comme la saison précédente sur l'esplanade du camping pour la saison 2023 et transformer la convention en un bail pour 3 ans, renouvelable.

La durée et le montant de la redevance sont revus chaque année.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame Le Maire à établir un bail temporaire de 3 ans renouvelables et à le signer pour l'installation du WEST BAR sur l'esplanade du camping avec Mr Antonin MARIE.

14- Tracteurs sur l'estran

Madame le Maire informe le conseil que suite à la nouvelle législation, ce ne sera plus un code de bonne conduite mais une autorisation de stationnement sur l'estran qui devra être délivrée à chaque utilisateur de tracteur et bateau.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à établir et à signer une autorisation de stationnement sur l'estran avec chaque utilisateur de tracteur et bateau

15- PROXI – Diagnostic amiante et DPE

Madame Le Maire informe le conseil que pour le renouvellement du bail du magasin PROXI chez le notaire Me LEONARD, il est nécessaire de faire un diagnostic amiante et DPE.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le maire à faire le diagnostic amiante et DPE du magasin PROXI et à régler la dépense afférente.

16- RD 72

Madame Le Maire informe que le projet d'aménagement de la RD 72 est actuellement en cours.

17- Achat d'une parcelle boisée AO 8

Madame Le Maire informe le conseil que la commune a reçu un courrier de Me LEONARD, notaire à Lessay l'informant que la parcelle AO 8 sur le secteur de la lande de Lessay était en projet de vente au prix de 4500 €. Du fait de la propriété d'une parcelle contiguë, la commune bénéficie d'un droit de préférence au même titre que les autres propriétaires de parcelles adjacentes.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à proposer une offre pour l'acquisition de la parcelle cadastrée AO 8 pour un montant de 3500 € hors frais de notaire, à signer tout document relatif à cette acquisition auprès de Me LEONARD notaire à Lessay et à régler la dépense afférente.

18- Marchés du 25 décembre et 1^{er} janvier

Plusieurs exposants ont fait savoir qu'ils souhaiteraient que les marchés des dimanches 25 décembre et 1^{er} janvier soient avancés aux samedis 24 décembre et 31 décembre.

Le conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette demande.

Questions diverses et tour de table

Illuminations :

Très jolies décorations à la plage. La mairie a été décorée par les services techniques.

Téléthon :

Belle réussite pour cette année 2022

Sainte Barbe :

Elle a eu lieu le samedi 26 novembre à Lessay. Plusieurs pompiers pirouais ont été décorés.

Mercredi 23 Novembre :

Congrès des Maires à Paris.

Invitation à déjeuner au Sénat pour les trois élus de Pirou : Mme LEDANOIS, Mme RAPILLY et Mme LEFORESTIER. Le soir, Mme Le Maire était invitée à l'Elysée.

Très belle organisation de l'association des Maires de la Manche.

Samedi 10 et Dimanche 11 Décembre :

Marché de Noël à la salle Polyvalente – Un vin d'honneur sera organisé pour les exposants le dimanche midi en présence des élus.

Samedi 17 Décembre après-midi :

Noël des enfants de Pirou avec spectacle de Majorettes

Vendredi 6 Janvier 2023 :

Vœux du Maire à 18H à la salle polyvalente

Dimanche 19 Mars 2023 :

Repas des aînés

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Madame le Maire,

Madame Noëlle LEFORESTIER

